

## **Bureau du Pays du 19 septembre 2003**

### **Note sur l'évaluation du 1<sup>er</sup> contrat de Pays**

Un travail d'évaluation (document ci-joint) a été effectué à la demande de la Région Centre sur les résultats du 1<sup>er</sup> contrat de Pays, signé en janvier 1998 et achevé depuis le 7 janvier 2003. Notre Syndicat de Pays est le premier à présenter ses résultats, à travers une procédure définie par les services de la Région. Elle sera proposée à tous les porteurs de projets au terme de leurs actions.

Dix huit indicateurs ont été analysés, tant financiers que thématiques ou structurels. Leurs résultats expriment bien l'impression de cohérence que donne le Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Les réponses au questionnaire adressé à 150 partenaires du Pays (élus et membres de la société civile) ont été satisfaisantes (20% de retours). Elles font apparaître un certain nombre d'enseignements :

- ⇒ Le Pays est une structure efficace (93%) et appropriée à sa mission (96%), avec des effets d'entraînement majeurs en faveur d'actions intersectorielles (72,4%), intercommunales (55,2%), de démocratie participative (58,6%) et environnementales (75,9%),
- ⇒ Le taux de consommation des crédits affectés est très satisfaisant (98,8%).
- ⇒ La répartition géographique entre les cantons est équitable. Même si l'impact urbain de Pithiviers et de Malesherbes joue en leur faveur, 68 communes ont directement bénéficié de subventions, tandis que la majorité des autres ont reçu une aide régionale par l'intermédiaire des communautés.
- ⇒ l'action du Pays paraît insuffisante en faveur des entreprises et des associations (51,7% et 44,8%)
- ⇒ d'ailleurs, l'enquête souligne le manque d'information des acteurs privés (entreprises et associations), dont beaucoup (79,3%) ignorent la raison d'être et la finalité du Pays. Un effort considérable doit être fait en matière de communication pour obtenir une adhésion plus large à l'action entreprise avec l'aide du Pays.

Notre nouveau projet de contrat régional, arrêté par le comité syndical du 24 juin 2003, propose plusieurs actions en faveur des services de proximité qui devraient contribuer à une meilleure intervention du Pays en faveur de cette politique. De même que l'action du GAL, grâce au programme européen Leader +, devrait concourir à une meilleure communication.